



Alliance livrée après le mariage

Par **Camille Gaubert**, le **24/07/2018** à **15:13**

Bonjour,

Ma soeur et son mari ont commandé une alliance pour lui sur un site internet.

Le 8 juin, il l'a renvoyée pour la faire agrandir. Le SAV promettait une livraison "fin juin - début juillet". Les délais de livraison ont alors été allongés sans raison, au point qu'ils n'ont pas reçu l'alliance pour la date de leur mariage, le 21 juillet. Pourtant, la date leur avait été rappelée plusieurs fois et le vendeur a certifié par email qu'ils la recevraient à temps.

En voyage de noce, ils ont appris que l'alliance avait été livrée en leur absence (ils ont laissé un avis de passage dans la boîte aux lettres).

Que peuvent-ils réclamer pour compenser le préjudice subi, sachant qu'ils souhaitent tout de même dans l'idéal pouvoir conserver l'alliance ?

Pour l'instant ils ont demandé par courrier recommandé un remboursement en faisant appel aux articles L-216-1 à 4, mais le vendeur demande qu'on lui renvoie l'article.

Bien cordialement,

Par **Visiteur**, le **24/07/2018** à **17:36**

Bjr

C'est vraiment désolant.

Donc, le vendeur accepte l'annulation de commande.

Intenter une action serait fastidieux et sans certitude.

Mieux vaut pour eux qu'ils conservent l'alliance

Par **Camille Gaubert**, le **24/07/2018** à **17:45**

Merci pour votre réponse !

Donc ils feraient mieux de garder l'alliance et ne pas se faire rembourser, ou à la limite de la renvoyer s'ils trouvent moins cher et plus fiable ailleurs...

Domage, j'espérais qu'il y avait moyen de la garder et de réclamer tout de même un dédommagement, même partiel.

Par **Visiteur**, le **24/07/2018** à **18:22**

Rien ne les empêche de tenter... ont-ils une assurance protection juridique ?